



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.132

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession du Château de
Crissey - Délibération
modificative

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Par délibération n° 22.14.03.16 du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la cession du Château de Crissey et de ses dépendances au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE au prix de 275 000 euros.

Durant la période estivale, le château a malheureusement fait l'objet d'actes de vandalisme. De ce fait, de nombreuses dégradations intérieures mais surtout extérieures sont intervenues.

Ainsi Monsieur THIAVILLE, toujours intéressé par l'acquisition de la propriété afin d'y installer les bureaux de sa société, a fait part d'une nouvelle offre d'achat d'un montant de 242 500 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 15 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RÉITÈRE** la cession à Monsieur Mickaël THIAVILLE, demeurant 64 rue de Damparis à FOUCHERANS (39100), ou à toute société le représentant, du Château de Crissey et de ses dépendances (maison du jardinier, maison du gardien et ancienne chapelle mortuaire) cadastrés section AB n° 189, 192p, 161p et 83 pour une superficie totale d'environ 19500 m² à parfaire par voie de géomètre,

- **PRÉCISE** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Mickaël THIAVILLE, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **PRÉCISE** que cette vente sera consentie moyennant le prix de 242 500 euros,
- **RÉITÈRE** la signature d'une promesse unilatérale de vente exclusive du centre aéré de Crissey au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée de validité fixée au 30 septembre 2025 au prix de 240 000 euros,
- **RÉITÈRE** la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville de Dole sur les parcelles AB n° 189 et 192 pour les réseaux existants d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants (gaz et électricité),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à signer l'acte notarié pour le château et ses dépendances au plus tard le 31 mars 2023 étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre, cette potentielle renonciation portant tant sur le château et ses dépendances que sur le centre aéré.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- Monsieur Mickaël THIAVILLE, 64 rue de Damparis, 39100 FOUCHERANS
- Maître Thomas ROQUEL, 23 rue Buffon, 21000 DIJON

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNEUX

